

Enseignant spécialisé exerçant à l'HOPITAL

Identification du poste	Adjoint Spécialisé Centre Hospitalier Universitaire BREST Adjoint Spécialisé Centre Hospitalier Laennec QUIMPER
Rattachement du poste	Circonscription de Quimper ASH Handicap
Lieux d'exercice	Centre Hospitalier Universitaire de BREST (MORVAN) ou Centre Hospitalier Laennec QUIMPER
Description du poste	<p>L'enjeu de la prise en charge scolaire est d'assurer la continuité des apprentissages scolaires en étroite relation avec l'établissement scolaire de référence</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'enseignant assure prioritairement la prise en charge scolaire des élèves relevant de la scolarité obligatoire (de 6 à 16 ans). - L'enseignant intervient sur proposition par les services de soins et propose une pédagogie adaptée aux besoins de chaque élève. - Pour les situations d'hospitalisation de longue durée, l'enseignant formalise un projet personnalisé de scolarisation toujours en relation avec l'établissement scolaire de référence. - L'enseignant contribue à la mise en place d'un dispositif d'accompagnement pédagogique à domicile (APAD). - L'enseignant collabore avec la cellule de communication du CHU pour la mise en place de projets éducatifs et culturels à destination des élèves hospitalisés.
Conditions d'exercice	<p>Selon les projets définis, les besoins évalués et les compétences observées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prises en charge en petits groupes en classe ; - Prises en charge individuelles en chambre.
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> - CAPA-SH (Option C de préférence) projet de spécialisation CAPPEI (<i>Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive</i>) - Aptitude à prendre en compte les capacités de l'élève et le contexte de la maladie (douleur, fatigue) - Aptitude à travailler en équipe pluridisciplinaire et en partenariat (avec les établissements scolaires, les familles, les services de soin) - Maîtrise de l'outil informatique (maintenance de base)
Obligation de service	<ul style="list-style-type: none"> - 24 H hebdomadaires d'enseignement - 18 H d'animation pédagogique (dont 9H en présentiel) - 90 H de concertation (3H/semaine : coordination et synthèse internes et relations avec les établissements scolaires).

Un bilan annuel d'activité est transmis à l'IEN ASH Handicap